



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 702 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement de brancher toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance d'un réseau Internet fiable et rapide pour pallier les contraintes de l'insularité;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure de câbles sous-marins de fibre optique, déployée en 2004 grâce au soutien des gouvernements, devait permettre d'atteindre un niveau de service équivalent à celui disponible sur le continent;

CONSIDÉRANT QUE le service Internet résidentiel régulier plafonne à 8 Mbps aux Îles, alors que pour le même prix, il atteint 250 Mbps à Gaspé et 1 000 Mbps à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de la très haute vitesse porte de plus en plus préjudice aux entreprises, freine leur développement et nuit à leurs opérations et leur compétitivité;

CONSIDÉRANT QUE la solution hybride fibre coaxiale retenue par le gouvernement, annoncée le 31 juillet 2018, ne répondra pas aux besoins évolutifs des Madelinots et des entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les investissements consentis pour ce projet, avec DERYtelecom, sont largement inférieurs à ce qui a été consenti dans plusieurs communautés du Québec, pour des solutions technologiquement plus évoluées ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- De prendre des mesures nécessaires pour déployer à court terme l'Internet à très haute vitesse par un réseau de fibre à la maison (FTTH) aux Îles-de-la-Madeleine;
- De s'assurer que ce déploiement permette d'offrir aux Madelinots un service Internet rapide et fiable à des tarifs équivalents aux centres urbains du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Joël Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine**

24 / 09 / 2019

Date de signature de l'extrait